

## TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Pour l'année 2018, la rémunération des élus est composée d'allocations et de salaires suivants :

	<b>Salaires</b>	<b>Allocations de dépenses</b>
Mairesse	56 431,60 \$	16 595 \$
Conseillers	18 146,16 \$	9 073,08 \$
Maire suppléant	<sup>1</sup> 370 \$/ mois	185 \$
Mairesse MRC	12 070,87 \$	<sup>2</sup> 6 035,42 \$

<sup>1</sup> Par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l' élu occupe ce poste.

<sup>2</sup> Allocation imposable.